



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3290

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention d'équipement au profit du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) pour le Centre de pédagogie eau et nature des Allivoz

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3290**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Attribution d'une subvention d'équipement au profit du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) pour le Centre de pédagogie eau et nature des Allivoz**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est membre du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM). Les statuts du SYMALIM prévoient 2 participations statutaires :

- une participation en fonctionnement,
- une participation en investissement pour les seuls travaux nécessaires au maintien en l'état du parc.

Tout nouveau programme d'aménagement ne peut ainsi être financé que par autofinancement ou recours à l'emprunt. Toutefois, les statuts prévoient la possibilité de solliciter des subventions auprès des collectivités membres du SYMALIM ou auprès d'autres partenaires. A ce titre, le SYMALIM a sollicité la participation financière de la Communauté urbaine pour le projet de Centre pédagogique eau et nature des Allivoz.

Ce projet fait partie du plan directeur 2005-2015 du SYMALIM dont la Communauté urbaine est signataire et consiste en la rénovation de la ferme des Allivoz pour accueillir un centre pédagogique autour de l'environnement et de l'eau.

La Communauté urbaine a financé les études préalables et a participé au comité de pilotage qui a permis de définir les orientations du projet en recentrant, notamment le centre autour de la thématique de l'eau.

Ce projet permet une approche globale pour traiter des enjeux du territoire avec 5 axes d'actions :

- l'eau source de biodiversité : les biotopes du fleuve Rhône,
- la ressource en eau potable : la nappe du Rhône,
- le parc au cœur du fleuve Rhône : une île entre 2 canaux,
- les usages de l'eau : l'eau et les hommes sur le Rhône amont,
- l'eau et les risques : les crues du Rhône, la pollution, etc.

L'intention pédagogique se décline ainsi suivant 5 objectifs :

- faire connaître le rôle, le fonctionnement et la fragilité de l'île, de ses composantes et interactions avec le fleuve,
- percevoir les tensions entre l'urbanisation et les composantes naturelles du milieu sur le Rhône amont,
- favoriser la réflexion, l'envie d'agir et l'implication concrète dans la protection de l'environnement du fleuve,
- participer concrètement à une dynamique visant à faciliter le vivre ensemble entre communauté et entre générations sur l'île de Miribel,
- gérer la fréquentation des utilisateurs et évaluer les impacts afin de maintenir la biodiversité sur l'île de Miribel.

A terme, l'intégralité des actions d'éducation à l'environnement du SYMALIM sera rassemblée au Centre des Allivoz pour en faire l'entrée nature du Grand parc.

Le coût d'investissement du projet se monte à 3 271 250 € HT et comprend :

- la réhabilitation et l'aménagement de la ferme permettant d'être exemplaire en matière de développement durable,
- la scénographie avec, notamment l'exposition permanente autour de l'eau et du fleuve,
- les accès,
- les frais de maîtrise d'œuvre.

La Communauté urbaine, au titre du soutien aux actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels, est sollicitée à hauteur de 28 % du financement, soit 900 000 € HT. Les autres financeurs sont le Département du Rhône (300 000 € HT), le Département de l'Ain (150 000 € HT) et le plan Rhône du fonds européen de développement régional (FEDER) (950 000 € HT, dont la Région Rhône-Alpes : 850 000 € HT et l'Etat : 100 000 € HT), EDF (300 000 € HT).

Le reste du financement (641 750 € HT) est assuré par le SYMALIM qui prendra également à sa charge les coûts de fonctionnement du centre.

La convention soumise à l'approbation du Conseil définit les modalités de versement de la subvention :

- 500 000 € HT en 2012,
- 2 tranches de 200 000 € HT en fonction de l'avancement du projet et des besoins de financement.

Les crédits nécessaires ont fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme.

Par cette convention, le SYMALIM s'engage à associer la Communauté urbaine au comité de pilotage et au comité technique ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 900 000 € HT au profit du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) dans le cadre de la réalisation du centre pédagogique des Allivoz,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le SYMALIM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour la somme de 900 000 € HT en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 2041582 - fonction 833 - opération n° OP27O1300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.